



LA TESTE
DE BUCH
BASSIN D'ARCACHON

Le Maire
Secrétariat du Maire
Affaire suivie par Patrick DAVET
Tél : 05.56.22.35.33
N/ Réf : DP/SL 329862
V/ Réf :

DGS :
Cab :
DGA :
Adjoint :
CS :

Monsieur Le Président de la
République
Palais de l'Elysée
55 rue Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Objet : Loi SRU et spécificités des villes balnéaires.

Monsieur le Président de la République,

La loi du 13 Décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) vise à créer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux.

Son article 55 oblige certaines communes dont celle de La Teste de Buch, à disposer d'un nombre minimal de logements sociaux, proportionnel au parc résidentiel.

Cette obligation faite consiste à respecter le taux de 25% de logements sociaux.

En tant que Maire d'une commune concernée par cette obligation, je me permets d'attirer votre attention sur la nécessaire évolution de cet article 55 de la loi, compte tenu des nombreuses spécificités d'une ville comme la mienne :

- Ville balnéaire qui voit sa population multipliée par 9 selon les saisons avec de nombreux logements destinés à la résidence secondaire ou bien à la location saisonnière
- Ville dont le territoire est couvert à plus de 90% de forêts et d'espaces naturels sensibles
- Ville confrontée à la raréfaction de terrains constructibles et dont les prix sont de plus en plus élevés avec les conséquences sur les coûts finaux d'opérations

C'est pourquoi, Monsieur le Président, j'en appelle à vous pour que cet article de la loi SRU soit modifié, permettant ainsi de tenir compte des spécificités fortes d'une commune comme celle de La Teste de Buch.

Si je comprends l'objectif quantitatif fixé par la loi, il est un autre objectif tout aussi important : le qualitatif dans une période où les enjeux de la qualité de vie de nos concitoyens et ceux de l'environnement, sont essentiels.

Il s'agirait donc dans cette évolution attendue des dispositions de la loi SRU, de tendre vers le bon équilibre entre cette volonté affichée du quantitatif dont on a pleinement conscience dans ma commune avec 1500 demandes de logement en attente, et le qualitatif car je ne peux pas accepter en tant que Maire, que l'identité architecturale de ma ville soit mise à mal. Mes concitoyens ne comprendraient pas à juste titre que l'on puisse porter atteinte à ce qui fait la signature de notre culture locale, de notre histoire et de notre patrimoine commun.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je me permets de vous solliciter pour savoir quels dispositifs d'accompagnement ou quels critères d'exemption vous prévoyez pour une ville comme La Teste de Buch aux spécificités évoquées ci-dessus.

J'ajouterais, outre cette nécessaire adaptation de la loi, le fait que les Maires soient confrontés à des obligations environnementales et autres tracasseries administratives souvent incomprises car excessives et incohérentes, mettant à mal les volontés raisonnées de constructions et d'aménagements.

Par ailleurs, comme l'ensemble de mes collègues Maires, je suis quotidiennement confronté aux nombreuses demandes de mes concitoyens qui ne bénéficient pas de cet accès au logement dans leurs propres communes, comme je suis confronté aussi aux demandes de chefs d'entreprises qui sont dans l'incapacité de recruter par manque de logements proposés à leurs salariés.

A ce double égard, l'enjeu de l'attribution de logements est donc éminemment stratégique pour un Maire dans la gestion de son territoire et les relations permanentes qu'il entretient avec ses administrés.

Et pourtant, le poids du Maire dans ces attributions n'est que très limité. C'est pourquoi, j'attire votre attention sur la nécessité de renforcer sa place et son poids dans les processus d'attribution.

Il ne s'agit aucunement d'une volonté d'ingérence mais bien de mieux faciliter la prise en compte directe des réalités territoriales et des populations locales dans ces attributions.

Comme vous le savez, les Maires sont les premiers maillons de la solidarité territoriale.

Ils doivent donc pour cela pouvoir bénéficier de moyens décisionnels renforcés dans ce domaine pour mieux accompagner leurs concitoyens dans leurs quotidiens et leur permettre d'accéder en priorité aux logements aidés.

Au regard des éléments exposés, je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien accorder à ma présente lettre, et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.



Maire de La Teste-de-Buch
Conseiller Départemental de la Gironde